

COMMUNE DE ROQUESTERON

COMPTE RENDU DE SCEANCE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 DECEMBRE 2018 — 20Heures Salle d'Honneur de la Mairie

A 20 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, maire.

<u>Présents</u>: Mmes et MM. CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, GODART Annick, BOUTRICK Jennifer, MARCILLON Marcel, CARDONNE Gil, ARGENTI Alexis, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques.

<u>Absents excusés représentés</u>: MM. MISSONIER Jean Marc pouvoir à MARCLLON Marcel, LEFEU Gilbert pouvoir à CHABAUD Danielle.

Absents: Mmes BRAO Florence, AELTERMAN Nadia, ROUANET Nina, M. GIAUFFRET Didier.

10 Questions à l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte rendu de séance du 16 Novembre 2018
- 2/ Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2019
- 3/ Décisions modificatives
- 4/ Régularisation contrat CAE
- 5/ Demande de subvention
- 6/ FRAT commun 2019 Travaux de rénovation thermique et de confort dans un bâtiment communal approbation devis + demandes de subventions
- 7/ Date à préciser pour présentation DOB/Année 2019
- 8/ Questions diverses et informations
- 9/ Procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection eau potable de la source du Cianet
- 10/ Additif référent DICRIM

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, M. Jacques BELLON est élu à l'unanimité des présents et des représentés.

En ouverture de séance, Mme le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en rajoutant les questions :

En n° 9 : Procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection eau potable de la source du Cianet

En n° 10 : Additif référent DICRIM

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

1/ Approbation du compte rendu de séance du 16 Novembre 2018

Mme le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu mentionné à l'ordre du jour. Aucune observation, il a été approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

2/ Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2019

Madame le maire informe le conseil municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie arrivant à échéance le 5 janvier 2019. Le crédit agricole a fait la proposition suivante :

Renouvellement LIGNE DE TRESORERIE

Plafond

: 50 000 €

Durée

: un an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné + marge 0.90 %

les intérêts du mois en cours sont facturés au taux EURIBOR 3 mois

moyenné du mois précédent + marge

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0.10 %

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Montant minimum d'un tirage : 10 000 € Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 50 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune

Mandate Madame le maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget de la commune la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts. DELIBERATION Nº 1362018 DU 17/12/2018.

3/ Décisions modificatives

Décisions modificatives Nº4 – Budget communal ont été approuvées à l'unanimité.

4/ Régularisation contrat CAE

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'embauche de Monsieur VINCENZI

Eligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, il vient en remplacement d'un autre personnel en CAE, pour l'entretien du village.

Son contrat a commencé le 1^{er} décembre 2018 et finira le 31 novembre 2019 pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

Le conseil municipal après délibéré approuve l'embauche de Monsieur Vincenzi Franck.

DELIBERATION N° 1342018 DU 17/12/2018.

5/ Demande de subvention

Subvention Association de l'Amicale des sapeurs-pompiers roquérois

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Association de l'Amicale des Sapeurspompiers Roquerois sollicite une subvention afin d'améliorer en équipements la salle de garde.

Au regard des services rendus tout au long de l'année par les sapeurs-pompiers, de leur dévouement, et de la nécessité de rendre les locaux attractifs pour les jeunes recrues, Madame le maire propose de verser la somme de 180 € à l'association.

Après délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 180 € à l'association de l'Amicale des Sapeurs-pompiers Roquérois.

DELIBERATION N° 1332018 DU 17/12/2018.

Subvention à la Fondation Lenval

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de soutien financier de la Fondation Lenval pour la recherche pédiatrique.

Elle souligne que l'Hôpital Lenval de Nice est bien connu des administrés, il accueille la

plupart des enfants roquerois lorsque leur état de santé le nécessite.

Pour favoriser la recherche pédiatrique, pour soutenir les actions de la Fondation Lenval, Madame le maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 150 € pour l'année 2019.

Après délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité de versement d'une subvention de 150 € à la Fondation Lenval pour 2019. **DELIBERATION N° 1352018 DU 17/12/2018.**

6/ FRAT commun 2019 – Travaux de rénovation thermique et de confort dans un bâtiment communal – approbation devis + demandes de subventions

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 1242018 du 16 Novembre 2018 portant sur la proposition de travaux de rénovation thermique et confort sur une partie du bâtiment communal, sis 8 rue du Dr Passeron (village) Roquestéron.

Ce projet travaux rentre dans le cadre du dispositif « F.R.A.T. 2019 – commun » mis en place par la REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% du montant total des travaux estimés à 20.214,00€ HT (ou 22.235,40^E TTC dont TVA 10% 2.021,40^E).

Pour cela, elle propose au conseil municipal d'approuver :

* l'entreprise ECS BATI RENOV pour l'exécution des travaux, en sachant que la dite entreprise a déjà effectué des travaux d'isolation sur une partie du dit bâtiment,

* le devis présenté par l'entreprise ECS soit $20.214,00^E$ HT (une dépense englobant une

vingtaine de volets),

Après en avoir délibéré décidé et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

A la suite, Madame le Maire propose au conseil municipal de :

* solliciter Monsieur le Président de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30% soit $6.064,20^E$ du montant total estimatif des travaux $20.214,00^E$ HT (ou $22.235,40^E$ TTC dont TVA 10% $2.021,40^E$),

* solliciter Monsieur le Président du Département des Alpes Maritimes pour l'obtention d'une subvention complémentaire à hauteur de 40% du montant subventionnable, soit 5.659,92^E.

* approuver le plan de financement de l'opération se détaillant comme suit :

MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE 20.214,00^E HT 22.235,40^E TTC

SUBVENTIONS SOUHAITEES

REGION 30% : 6.064,20€

DEPARTEMENT 40%: 5.659,92€

(20.214,00€-6062,20Ex40%=5.659,92€)

TOTAL SUBVENTIONS = 11.724,12€ 11.724,12^E ...

PART COMMUNALE HT ...8.489,88€ ou 10.511,28^E TTC 22.235,40^E TTC

* l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour mener à bien ce projet d'équipement « isolation thermique »,

* dit que la dépense sera inscrite dans la section investissement du BP de la commune.

Après en avoir décidé et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées. **DELIBERATION N° 1372018 DU 17/12/2018.**

7/ Date à préciser pour présentation DOB/Année 2019

Prévision pour la fin du mois de Janvier 2019.

8/ Questions diverses et informations

- * Proposition travaux rentrant dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement du Département pour 2019 :
- Pose se glissières de sécurité quartier le Champon
- Agrandissement du cimetière musulman
- Réfection d'une partie des escaliers Montée des Anciens Combattants

A valider lors d'un prochain conseil municipal en précisant que la proposition ci-dessus peut être appelée à modification.

* Demande par le Musée Lou Férouil à Gillette de visiter prochainement le village. A suivre..

9/ Procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection eau potable de la source du Cianet

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au conseil municipal la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la source du Cianet de la Commune de Roquestéron A.M.

Elle indique que conformément :

✓ Au code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63 ;

✓Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.11-1, L.11-8, R.11-3 et suivants,

✓Et à la législation en vigueur,

Madame le Maire rappelle que la déclaration d'utilité publique de la source du Cianet est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, produire et distribuer de l'eau en vue de la consommation humaine, acquérir les terrains si nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Madame le Maire invite alors le conseil municipal à engager les démarches nécessaires à la poursuite de la régularisation des périmètres de protection du captage de la source du Cianet. Ouï cet exposé et, après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1 Approuve le dossier d'instruction rendu par le bureau d'études H2EA/Hydrogéologie
- 2 Sollicite l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la source du Cianet ;
- 3 Prend l'engagement:

de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages jusque et y inclus l'information des propriétaires concernés par les servitudes nécessaires et la mise à jour des documents d'urbanisme existants ;

d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ou la mise en place des périmètres de protection et des servitudes associées :

de réaliser les travaux nécessaires à la protection de la source du Cianet,

de distribuer à partir de ce captage, une eau répondant aux normes de potabilité introduites par le code de la santé publique ;

d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnée ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres de protection. 4 - Donne mandat à Madame le Maire d'engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à l'étude des travaux, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental des Alpes Maritimes et d'autres financeurs potentiels.

5 - Donne mandat à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette

opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

DELIBERATION Nº 1322018 DU 17/12/2018.

10/ Additif référent DICRIM

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 1222018 du 16 Novembre 2018 portant sur la validation des référents pour la mise en place du DICRIM de la commune de Roquestéron.

Il a été validé des élus référents volontaires pour diffuser toute alerte ou danger immédiat auprès de la population du territoire communal, de jour comme de nuit, pour qu'elle prenne

les mesures de sauvegarde appropriées.

Elle propose de rajouter M. Marcel MARCILLON, adjoint, à la liste des élus et des

administrés référents concernés par le village.

Après avoir décidé et délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et charge madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 1312018 DU 1712/2018.

Les questions à l'ordre du jour sont épuisées, la séance est levée à 20H30mn sur 10 questions à l'ordre du jour, 7 ont donné lieu à délibération du n° 131 au n° 137

Décisions modificatives n° 4 – Budget commual

La Présidente de séance Danielle CHABAUD /

bang

Le Secrétaire de séance Jacques BELLON

Deurchez Pour M? Cardonne D, Vauchez

, Suf

O GIAUFFRE

• . •